

Depuis le 27 août 2007, ce diplôme fédéral n'est plus homologué par l'État. Il ne permet plus à son titulaire d'encadrer contre rémunération sous certaines conditions.

Seules les personnes ayant acquis ce diplôme avant 27 août 2007 conservent les prérogatives liées à l'homologation : initiation à l'aviron sous l'autorité d'un breveté d'État d'éducateur sportif option aviron, canoë-kayak ou voile durant les vacances scolaires et, en dehors de cette période, dans la limite de 200 heures annuelles, dans les établissements affiliés à la FFSA ou agréés par elle.

Le diplôme d'entraîneur fédéral est accessible dès l'âge de 18 ans.

Compétences de l'entraîneur fédéral en mer

Le diplôme d'entraîneur fédéral en mer reconnaît à son titulaire les compétences suivantes :

- Organiser un raid ou une randonnée en mer ;
- Encadrer et entraîner toute équipe de compétition d'aviron de mer ;
- Participer à la définition de la politique sportive d'une structure ;
- S'insérer efficacement au sein d'une équipe technique.

Organisation des formations

Ces formations se déroulent principalement au CNAM (Centre National de d'Aviron de Mer de la FFSA) basé à Saint Malo.

Contenu de la formation

Sécurité

Être capable d'assurer la sécurité dans l'environnement de sa structure et en dehors de celui-ci (en entraînement, en compétition et en raid).

Navigation

Être capable d'utiliser les connaissances permettant d'évoluer en milieu marin dans les limites autorisées.

Matériel

Connaître et être capable d'utiliser tous les matériels et accessoires nécessaires à la pratique de l'aviron de mer.

Connaître le cadre historique et les principales étapes du développement de l'aviron de mer.

Technique

Être capable d'observer et d'analyser le comportement d'un équipage afin d'optimiser son rendement.

Pédagogie

Être capable de préparer des équipes aux compétitions nationales et aux raids en mer.

Être capable d'animer une équipe de cadres bénévoles et d'apporter une dynamique sportive dans un club.

Entraînement

Être capable d'utiliser les connaissances scientifiques du domaine de l'entraînement pour préparer des rameurs à différentes épreuves d'aviron de mer.

Environnement institutionnel

Être capable de situer sa structure au sein du mouvement sportif français, des collectivités locales, de l'État et des institutions et organismes en charge des affaires du nautisme (Affaires maritimes, CISN, Stations Nautiques, SNSM,...).

Environnement

Être capable de sensibiliser les pratiquants à la découverte et à la protection du milieu marin.

Déroulement de la formation

La durée totale de cette formation est de **70 heures** minimum

Pré requis

- Être titulaire du permis mer : carte mer, permis mer côtier ou hauturier.

Formation théorique et examen

- **40 heures en centre de formation.**

Formation pédagogique

- **30 heures ;**
- Encadrement de 6 séances d'entraînement au côté d'un tuteur ;
- Participation à la préparation et au déroulement d'une randonnée ou d'un raid sortant de ses limites habituelles d'évolution ;
- À l'issue de son stage, le candidat rédige un mémoire composé de 2 parties (séances d'entraînement et compte-rendu de la randonnée / raid).

Examen

Contrôle écrit.

Délivrance du diplôme

Les diplômes sont délivrés par la FFSA aux candidats qui ont :

- Obtenue la moyenne au contrôle écrit ;
- Obtenue la moyenne au rapport de stage ;
- Obtenue la moyenne à l'évaluation d'une séance d'entraînement.

Suivre une formation fédérale d'entraîneur en mer

Où s'inscrire ?

Les inscriptions sont à faire auprès de la FFSA.

Fiche d'inscription [\[pdf\]](#)

Trouver des informations

- [Calendrier annuel des formations](#) ;
- [Liste des coordonnateurs régionaux de formation](#) ;
- [Liste des tuteurs fédéraux.](#)